

TRUE NORTH ROTTWEILER KLUB

POLITIQUE DE CRÉDITS DE BÉNÉVOLAT VOLUNTEER CREDIT POLICY

Version à soumettre au Conseil pour adoption / Draft for Board approval

Le présent document est distinct des règlements administratifs et du Code d'éthique. Les valeurs de participation et de conversion ci-dessous reflètent les décisions communiquées; les modalités administratives demeurent à approuver par le Conseil.

This document is separate from the By-laws and Code of Ethics. The participation and credit-conversion values below reflect the stated decisions; administrative details remain subject to Board approval.

1. Objet / Purpose

Le programme reconnaît le temps consacré bénévolement aux activités, événements, comités et travaux administratifs autorisés du TNRK et permet aux membres admissibles d'obtenir des crédits à utiliser auprès du Club.

The program recognizes volunteer time contributed to authorized TNRK activities, events, committees and administrative work and allows eligible members to earn credits redeemable with the Club.

2. Admissibilité / Eligibility

Les membres votants (classe A) et non-votants (classe B) en règle peuvent participer au programme. Une affectation bénévole doit être approuvée ou reconnue par le responsable désigné du Club.

Voting (Class A) and Non-Voting (Class B) Members in Good Standing may participate. A volunteer assignment must be approved or recognized by the Club's designated coordinator.

3. Engagement minimal / Minimum Shift Commitment

Chaque période de bénévolat admissible doit durer au moins quatre (4) heures consécutives. Il s'agit d'une durée minimale d'engagement par période, et non d'un système qui limite le calcul des crédits à des blocs de quatre heures. Une période plus courte ne satisfait pas aux exigences du programme. Les heures de périodes distinctes ne sont pas réunies pour atteindre le minimum de quatre heures.

Each eligible volunteer shift must last at least four (4) consecutive hours. This is the minimum commitment per shift, not a rule limiting credits to four-hour blocks. A shorter shift does not meet program requirements. Hours from separate shifts are not combined to reach the four-hour minimum.

4. Accumulation et valeur / Earning and Value

Chaque heure de bénévolat admissible donne droit à dix (10) crédits. Quarante (40) crédits, soit quatre (4) heures, correspondent à une valeur de cinq dollars canadiens (5 \$ CA) en crédit auprès du Club. Après le minimum de quatre heures, toutes les heures réellement effectuées sont comptabilisées au même taux; les fractions d'heure sont calculées proportionnellement à partir du temps vérifié.

Each eligible volunteer hour earns ten (10) credits. Forty (40) credits, equivalent to four (4) hours, have a redemption value of five Canadian dollars (CAD \$5) with the Club. Once the four-hour minimum is met, all actual hours are counted at the same rate; partial hours are calculated proportionally from verified time.

Exemples de calcul / Calculation examples

Durée / Shift	Crédits / Credits	Valeur / Value
4 h	40	5,00 \$ / CAD \$5.00
5 h	50	6,25 \$ / CAD \$6.25
6 h	60	7,50 \$ / CAD \$7.50
8 h	80	10,00 \$ / CAD \$10.00

Exemples : une période distincte de deux heures n'est pas admissible. / Examples: a separate two-hour shift is not eligible.

5. Activités admissibles / Eligible Volunteer Activities

Les activités admissibles comprennent notamment le montage et démontage, l'accueil et les inscriptions, l'aide au ring, le soutien logistique et administratif, la préparation de matériel, l'aide aux activités éducatives et le travail au sein de comités, lorsque ces tâches ont été autorisées par le Club.

Eligible activities include setup and teardown, check-in and registration, ring assistance, logistical and administrative support, preparing materials, educational event assistance and committee work, when authorized by the Club.

6. Vérification des heures / Verification of Hours

Le responsable des bénévoles, le responsable de l'événement, un président de comité ou une autre personne désignée par le Conseil vérifie les heures réellement effectuées. Le membre doit s'assurer que ses heures sont consignées. Les heures non effectuées ne donnent pas de crédits.

The Volunteer Coordinator, Event Chair, committee chair or another Board-designated person verifies actual hours worked. Members are responsible for ensuring their hours are recorded. Hours not worked do not earn credits.

7. Utilisation des crédits / Redemption

Les crédits peuvent être utilisés pour les inscriptions, activités, formations, marchandises ou autres avantages expressément admissibles selon la charte publiée par le Club. Ils ne peuvent être convertis en argent ni utilisés au-delà du coût de l'avantage choisi. Lorsque le coût est supérieur au crédit utilisé, le membre paie la différence.

Credits may be used for event entries, activities, education, merchandise or other benefits expressly eligible under the Club's published chart. They cannot be exchanged for cash or applied beyond the cost of the selected benefit. Where the cost exceeds the credits redeemed, the member pays the difference.

8. Rabais des membres / Member Discount

Le rabais général de quinze pour cent (15 %) prévu pour les membres demeure un avantage distinct. La façon de combiner ce rabais et les crédits bénévoles pour une même transaction doit être annoncée dans les conditions de l'activité concernée; aucun cumul automatique n'est garanti par la présente politique.

The general fifteen percent (15%) member discount remains a separate benefit. Whether that discount and volunteer credits may be combined in a single transaction must be stated in the applicable activity terms; this policy does not guarantee automatic stacking.

9. Charte annuelle / Annual Credit Chart

Le Conseil révisé et publie annuellement les activités admissibles et les modalités de conversion et d'utilisation. Toute modification à la valeur future des crédits doit être annoncée clairement, avec sa date d'entrée en vigueur. Une modification ne doit pas être appliquée rétroactivement aux crédits déjà gagnés sans disposition explicite communiquée aux membres.

The Board reviews and publishes the eligible activities and redemption and conversion rules annually. Any change to the future value of credits must be clearly announced with an effective date. A change should not be applied retroactively to credits already earned without an explicit provision communicated to members.

10. Administration et équité / Administration and Fairness

Le coordonnateur des bénévoles tient le registre des heures et soldes et présente les questions d'interprétation au Conseil. Les tâches et heures sont attribuées de façon raisonnable et uniforme. Les crédits ne donnent aucun droit de vote ni privilège en matière de gouvernance ou de discipline.

The Volunteer Coordinator maintains records of hours and balances and refers interpretation questions to the Board. Tasks and hours are assigned reasonably and consistently. Credits do not confer voting rights or privileges in governance or disciplinary matters.

11. Caractère personnel et date d'entrée en vigueur / Personal Nature and Effective Date

Les crédits sont personnels et ne sont pas transférables, sauf exception autorisée par le Conseil. La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par résolution du Conseil d'administration.

Credits are personal and non-transferable unless the Board authorizes an exception. This policy takes effect on the date it is adopted by Board resolution.

Date d'adoption par le Conseil : Sept 20th 2026 No de résolution : BV-001

Board approval date: Sept 20th 2026 Resolution number: BV-001